

**KUMUN  
LOCOAL MENDON**



**Tél. 02 97 24 60 87**

**Fax. 02 97 24 55 98**

**Horaires :** du lundi au vendredi de 08h30 à 12h, et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi). le samedi de 9h à 12h.

**Courriel :** [accueil@locoal-mendon.fr](mailto:accueil@locoal-mendon.fr)

**Site :** [www.locoal-mendon.fr](http://www.locoal-mendon.fr)

**P E R M A N E N C E S**

(sur rendez-vous)

**M. MAJOU Jean-Maurice, Maire**

[jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr](mailto:jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr)

*Lundi : 10H à 12H*

*Samedi : 10H à 12H*

**M. THUNET Gilles, Adjoint Environnement, Culture, Associations, Communication, Sport**

[gilles.thunet@locoal-mendon.fr](mailto:gilles.thunet@locoal-mendon.fr)

*Samedi : 10H à 12H*

**Mme BESNARD Catherine, Adjointe Jeunesse, Affaires scolaires et social et C.C.A.S**

(Centre Communal d'Action Sociale)

[catherine.besnard@locoal-mendon.fr](mailto:catherine.besnard@locoal-mendon.fr)

*Vendredi : 10H à 12H*

**Mme GOUELLO Elizabeth, Adjointe Relations Intercommunales**

[elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr](mailto:elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr)

*Jeudi 10H à 12H*

**M. DEBETHUNE Nicolas, Adjoint Urbanisme, Travaux**

[nicolas.debethune@locoal-mendon.fr](mailto:nicolas.debethune@locoal-mendon.fr)

*Mercredi : 10H à 12H*

**M. LE SENECHAL Ronan, Adjoint Suivi des Travaux**

**Mme DEHOVE Murielle, Conseillère déléguée à la culture**

**Mme RIEUX Murielle, Conseillère déléguée aux écoles**

**Assistante sociale : Mme SIMONOFF**

*Mercredi matin 09H à 12H*

02 97 62 40 01

# L'IMMEDIAT

« Petit Echo » des informations municipales n° 114

Chers citoyens

Comme dit la chanson, voilà encore une année de passée, qui nous a fait vivre la joie, le bonheur et hélas de la tristesse pour certains d'entre nous. De tout cœur je tiens à vous souhaiter mes meilleurs vœux pour l'an nouveau.

Kenvroïz kaer

El ma lar er sonenn chetu hoah unan, chetu hoah uh bléad treménet, en des dégaset deom joé, leuiné, hag allas tristé aveid meurad ohanomb. A greiz kalon é vennan lared deoh er guellan déreu mat hellan hétein aveid er blé meué.

Bléad mat a greiz kalon de Mendoniz ha Lokoaloz.

Jean-Maurice MAJOU

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 Décembre 2018

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2018

2. Règlement intérieur du personnel

Rappel des différentes étapes d'élaboration de ce document qui synthétise l'ensemble des règles applicables au personnel communal.

Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adopte le règlement intérieur du personnel communal.*

3. Autorisation de recrutement d'agents contractuels

Depuis 2018, il est obligatoire de créer des postes de contractuels afin de pouvoir recruter des animateurs

pour le CLSH pendant les vacances ainsi que des saisonniers au service technique. Il convient, pour l'année 2019 de créer 8 nouveaux postes de contractuels pour les animateurs du CLSH et 4 pour les saisonniers du service technique.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de créer ces postes.*

#### 4. Subvention Gym pour tous

Suite à la dissolution de l'ancienne association de Gymnastique, l'association Gym pour tous s'est créée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Cette dernière a fait une demande afin d'obtenir la subvention de création d'association.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le versement de la subvention de 250€ à l'association Gym pour Tous.*

#### 5. Transfert taxe d'aménagement des zones d'activité d'intérêt communautaire

Les aménagements de la Zone d'Activité du Poulvern sont réalisés par AQTA, cette zone étant d'intérêt communautaire. Or, c'est la commune qui perçoit la taxe d'aménagement. Lors du Conseil Communautaire du 18 septembre 2018, AQTA a voté la signature d'une convention de transfert de taxe d'aménagement dont les principales modalités sont les suivantes :

- Reversement en 2019 de 50% de la taxe perçue pour le Poulvern ;
- Reversement à partir de 2020 de 100% de la taxe perçue pour le Poulvern ;
- Durée illimitée

AQTA a réalisé depuis 3 ans différents travaux :

- Requalification de la zone artisanale pour un budget de 920000€ H.T. (somme déjà budgétisée lorsque la Communauté de Communes de la Ria d'Étel existait) ;
- Entretien de la zone pour un montant de 37 466,83€ TTC en 2017 et 36 674,66€ TTC en 2018 ;
- Pose d'un totem, accompagnement des entreprises par le service développement économique.

Depuis 2016, la Commune n'a perçu aucune taxe d'aménagement sur la zone artisanale de Poulvern. La taxe d'aménagement est perçue lorsqu'un permis de construire est accordé et son montant dépend de la surface de la construction.

Vote à bulletins secrets

*Le Conseil Municipal, à la majorité des présents et représentés (20 oui, 1 non et 2 blancs), autorise le Maire à signer la convention de transfert de la taxe d'aménagement des zones d'activité d'intérêt communautaire à AQTA.*

#### 6. Tarifs 2019

La commission jeunesse du 19 novembre 2018 et la commission finance du 20 novembre 2018 proposent une augmentation de 1%. Concernant les tarifs de l'espace jeunes, la commission jeunesse propose d'instaurer une tarification basée sur le quotient familial comme cela est le cas pour le CLSH.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote les tarifs 2019 proposés.*

#### 7. Mise en réseau médiathèque

Lors du Conseil Municipal du 26 novembre, il a été décidé de poser les questions suivantes à AQTA sur le fonctionnement de cette mise en réseau des médiathèques. Les réponses suivantes ont été apportées :

- Qui prendra en charge les sommes que devaient verser les communes qui n'adhèrent pas ? Ces sommes seront réparties entre les communes adhérentes
  - Comment le tarif unique va-t-il être déterminé ?Ce tarif commun n'est pas une obligation. Les tarifs restent de compétence communale tout comme la compétence culture et médiathèque. Il s'agit uniquement d'une réflexion que les élus pourront débiter en 2019. Par ailleurs, il y a plusieurs possibilités comme celle d'une carte à option qui permettrait au lecteur de choisir le niveau de service qu'il souhaite.
- Est-il possible de raccourcir la durée de 5 ans ? La durée de 5 ans a été fixée aux vues des investissements conséquents qui vont être engagés notamment en termes de logiciel et matériel.

Vote à bulletins secrets.

*Le Conseil Municipal, à la majorité des présents et représentés (20 Oui, 2 Non, 1 Blanc) autorise approuve l'adhésion de Local-Mendon au service commun « Réseau de Bibliothèques et Médiathèques du territoire d'AQTA »*

#### 7- Convention Chenil Service

La convention avec Chenil Service (prestataire fourrière) arrive à terme le 31 décembre 2018. Les principales clauses sont les suivantes :

- forfait annuel de 2763,17€ H.T. (0.807€/habitant) ;
- durée : 1 an renouvelable 3 fois.

Fonctionnement de ce service : lorsque les chiens ne sont pas dangereux, les agents communaux les récupèrent et, si au bout de quelques jours, les propriétaires ne se sont pas manifestés, Chenil Service vient les chercher. Si ce sont des chiens dangereux, Chenil service intervient directement.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention avec Chenil Service.*

#### 9- Saisine Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS)

Une demande de permis de construire a été déposée sur une parcelle cadastrée YV 107p, située à Kerien. Le projet consiste en la réhabilitation d'un bâtiment ancien situé en zone Na du Plan Local d'Urbanisme et répertorié dans les changements de destination possibles au titre de l'article L. 121-3-5 II 6<sup>ème</sup> du Code de l'Urbanisme.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet qui correspond aux objectifs et prescriptions du Plan Local d'Urbanisme de la Commune et qui permettra de sauver un bâti caractéristique de l'architecture traditionnelle du secteur, il convient d'obtenir l'avis de la CDNPS

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à saisir la CDNPS.*

#### 10- Questions diverses

- SPPL : le Maire précise que le report de l'enquête publique est dû à son intervention directe auprès du Préfet

- Restauration scolaire : L'introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique et locale a toujours été un fort engagement des municipalités successives. Un travail, financé par le Pays d'Auray, a été réalisé cette année avec le GAB56 afin de lancer un appel d'offre qui va permettre d'aboutir officiellement à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, à la fourniture de 23% à 25% d'alimentation bio et locale au sein du restaurant scolaire. La Commune prendra en charge le surcoût. Cela va devenir une obligation pour les collectivités dans quelques années. Il sera également possible de prévoir des repas sans protéine animale.

- La distribution des colis de Noël aux habitants de plus de 75 ans a été réalisée. Plusieurs conseillers municipaux remarquent qu'ils ont trouvé que la situation d'un certain nombre de personnes âgées s'est dégradée en un an. Les conseillers évoquent plusieurs demandes et plusieurs pistes de réflexion apparaissent :

- Aides pour les retraites modestes ;
- Demandes de logement dans le bourg afin d'être à proximité des services ;
- Développer un service d'apport de livres à domicile avec la médiathèque.

***Le compte rendu intégral du conseil municipal et l'ensemble des tableaux et présentations sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune***

#### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 janvier 2019**

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2018

2. Approbation rapport sur les déchets 2017

Le document présenté est identique à celui présenté au conseil communautaire.

M. Zilliox, agent d'AQTA, aborde les points suivants :

- l'évolution des tonnages collectés. A titre de comparaison, le tonnage collecté, environ 34000 tonnes, correspond au poids de 8,5 la Tour Eiffel ;
- l'évolution des tonnages en déchèterie (51 260 tonnes en 2018) qui est en augmentation ;
- le mode de traitement des déchets ;
- le devenir des déchets collectés avec les différentes filières de valorisation.

Différentes questions ont été posées concernant :

- l'accroissement ou pas de la quantité de cartons collectés avec le développement du e-commerce apparemment non excepté sur les îles ;
- le tonnage des déchets verts qui varie en fonction de la météo.

Les données relatives à l'incinérateur de Plouharnel dont l'arrêt est programmé en 2022 :

- Les résultats des contrôles sont nettement en dessous des normes et aucune retombée significative n'a été décelée dans les lichens et les sols en 2017. Les résultats indiquent qu'ils varient d'une année sur l'autre et que ce sont des analyses très sensibles à la moindre modification de l'environnement même extérieur à l'usine.

Les indicateurs financiers : Jusque-là, Locoal-Mendon était soumise à la REOM basée sur le nombre d'occupants de la maison. Suite au vote du Conseil Communautaire, la TEOM basée sur la valeur locative, sera appliquée à l'ensemble des communes d'AQTA. Les élus communaux auraient préféré rester à la REOM. Toutefois, les simulations ont montré qu'il n'y aurait pas de grosses modifications sur la commune à l'exception de très rares cas.

La question des déchets plastiques agricoles est évoquée, AQTA ne les prend pas en charge. Les agriculteurs payent une taxe de 200€ à la filière Adivalor pour évacuer ces déchets.

Il est fait mention que malgré le tri sélectif, les tonnages collectés n'ont pas changé en 10 ans. M. Zilliox indique que la population a augmenté et que les pratiques ont changé mais que le tri sélectif doit être amélioré.

De nombreuses informations circulent sur la manière de pratiquer le tri. Où peut-on trouver la bonne information ? M. Zilliox répond qu'il y a les guides de tri fournis par AQTA. L'un des problèmes est sans

doute que les pratiques de tri sont différentes d'une Communauté de Communes à l'autre.

Lorient Agglomération propose 3 poubelles de tri. Aujourd'hui, il y a 350 Tonnes de tri refusées soit environ 17%.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés.*

Le document de présentation est disponible en mairie et sur le site internet de la Commune en annexe du présent compte-rendu.

### 3. Demande de subvention investissement auprès de la CAF

Dans le cadre d'acquisition de matériel pour les services ALSH, espace jeune, garderie et pause méridienne, il est possible d'obtenir une subvention de 30% maximum du montant Hors Taxe par la CAF. Le montant de ces investissements (mobiliers, matériel informatique, jeux d'extérieur, ...) s'élève à 18490€ TTC soit 15408€ H.T. :

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la CAF.*

### 4. Pause méridienne – convention avec l'association d'échec de Ste Anne d'Auray

Suite à la fin des Temps d'Activité Périscolaires, un renforcement des activités pendant la pause méridienne a été mis en place. Dans ce cadre, il a été fait appel à l'association d'échec de Sainte-Anne d'Auray (ELSA) qui intervenait déjà dans le cadre des TAP. Le coût de cette intervention est de 20€/h soit au total 150€ pour 7h30 d'intervention.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention avec l'association d'échec de Sainte-Anne d'Auray.*

### 5. Sentiers de randonnée

Un nouveau sentier Salle Emeraude / Kerio est actuellement à l'essai. Les propriétaires des parcelles

privées concernées par ce sentier ont donné un accord verbal.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer les conventions avec les propriétaires des parcelles et les Sentiers de Locoal-Mendon.*

6. AQTA-transfert de la compétence Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI)

La compétence GEMAPI a été transférée d'office à la Communauté de Communes par la Loi. Les statuts d'AQTA doivent donc être modifiés. Cette modification a déjà été entérinée par le conseil communautaire mais chaque commune doit également voter les nouveaux statuts.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes AQTA.*

7. Tarif Méliscènes 2019

Un tarif commun entre l'ensemble des communes participant à Méliscènes est proposé. Pour 2019, il est de 6€ c'est-à-dire identique à celui de 2018.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le tarif 2019 du spectacle Méliscènes : 6€.*

8. Saisine de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS)

Un dossier à Penhoët avait déjà fait l'objet d'une saisine de la CDNPS. Des remarques ayant été émises, un dossier de certificat d'urbanisme a été déposé et doit être soumis à la CDNPS.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à saisir la CDNPS pour le dossier de M. Mollo.*

9. Questions diverses

David Le Sommer présente la carte des frelons asiatiques 2018. Le nombre de nids primaires en 2018 est sensiblement identique à celui de 2017. Il est

important de continuer à piéger. Une réunion est organisée sur ce thème le 23 mars à 10h à la médiathèque.

***Le compte rendu intégral du conseil municipal et l'ensemble des tableaux et présentations sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune***

## INFORMATIONS DIVERSES

### **Théâtre / Comédie**

#### **« Minute papillon »**

Un atelier d'usine, une machine brinquebalante, deux ouvriers pleins de bonne volonté. Il suffit d'un grain de fantaisie et d'inattendu dans les rouages pour que tout déraile. L'atelier se transforme alors en cour de récréation, en salle de musique, en terrain d'aventure... Le verbe « travailler » peut-il se conjuguer avec d'autres ingrédients qu'efficacité et rentabilité ? L'imagination et la complicité peuvent-elles se glisser au cœur d'une usine ?

« MINUTE PAPIILLON » : une redoutable mécanique qui fabrique éclats de rire et petites bouffées de plaisir.

Compagnie : Théâtre de l'écume

**Samedi 23 Février / 20H30 / Espace Emeraude**

Tarifs : 8€ & 5€ -12ans

**Réservation en Mairie**

### **Méliscènes**

#### **« Jeu Marcellin Caillou »**

Caillou, quel drôle de nom pour ce petit personnage. Marcellin Caillou, ce n'est pas du granit, non. Plutôt du kaolin ; il est friable, ce petit être, il porte en lui la fêlure de la porcelaine. Il rosit, il rougit. Il rougit quand il ne faut pas et ne rougit pas quand il le faudrait. Oh, ce n'est pas un gros handicap, c'est juste embêtant, un grain de sable au fond de la chaussure qui fait que la vie n'est pas toujours facile. Et...voilà, qu'il rencontre René Rateau. Rateau, drôle de nom pour ce petit personnage. René Rateau ne cesse d'éternuer, sans raison et sans pour autant avoir un rhume. Oh, ce n'est pas un gros handicap, c'est juste embêtant pour jouer du violon, énervant de se faire remarquer, parce que Rateau c'est un discret, un délicat qui préfère le violon à la trompette.

Sur le chemin de la vie, le petit Caillou et le petit Rateau vont se rencontrer ! Marcellin Caillou et René Rateau se ressemblent. Ils se reconnaissent. Ils deviendront inséparables.

Une grande page blanche se convertit en castelet d'où vont surgir les dessins du célèbre album de Sempé. Un castelet de papier original et inventif, éclairé par des images vidéo. On y retrouve toute la tendresse, l'humour et la poésie de Sempé. Un petit bijou.

[www.lesateliersducapricorne.com](http://www.lesateliersducapricorne.com)

Compagnie : Les ateliers du Capricorne

**Jeudi 21 Mars / 19H00 / Espace Emeraude**

Dès 7 ans / Tarif unique : 6€

**Réservation en Mairie dès le 11 février**

### **Semaine pour les alternatives aux pesticides**

#### **Troc Vert et jardinage au naturel**

- Echange de plants, graines, accessoires de jardin et livres
- Collecte de pesticides désormais interdits d'utilisation
- Stand compost et paillage (AQTA)
- Consommation et alimentation locale (La Belz'saison)
- Atelier frelons asiatiques avec fabrication de pièges
- Papote jardin autour d'ouvrages en lien avec le jardin et la biodiversité (Médiathèque)

**Samedi 23 mars / de 10H à 13H / place de l'Eglise**

#### **Abeilles et apiculture**

Samedi 27 avril Ecole Hugues Aufray 10H / 12H

### **Carnaval**

N'oubliez pas de préparer vos déguisements et chars !

**Samedi 30 Mars**

### **Grand débat National**

#### **Cahier de doléances**

Un cahier de doléances est à votre disposition à l'accueil de la mairie jusqu'au 22 février

### **Réunions**

#### **Jeudi 14 février**

Thème : Transition écologique  
Port-Louis – Salle des fêtes de Locmalo à 20h

#### **Jeudi 21 février**

Thème : Fiscalité & dépenses publiques  
Auray – Salle du petit Théâtre à 20h

#### **Vendredi 22 février**

Pluvigner – Salle de la Madeleine à 20h

### **Conférence : Activité Sportive Alimentation et Santé**

Sur Auray Quiberon Terre Atlantique, nombreuses sont les opportunités de pratiquer une activité sportive occasionnelle ou régulière, en loisir ou en compétition, seul ou en club, en individuel ou en équipe, en salle ou en plein air. Mais tout comme l'esprit, le corps s'entretient et se nourrit, et le bien-être passe aussi souvent par l'assiette. Mais comment bien se nourrir pour rester performant ? Quels aliments privilégier pour bien préparer une compétition ? Comment optimiser son alimentation pour prévenir les blessures ? Quel régime adopter en fonction de l'activité pratiquée ? Quels sont les bénéfices des produits énergétiques et compléments alimentaires ?

Enseignant universitaire, nutritionniste expert en sport-santé et conférencier depuis 15 ans auprès des professionnels du sport et de la santé et d'équipes de haut niveau, Anthony Berthou évoquera les liens entre activité sportive, alimentation et santé et répondra à l'ensemble des questions que vous vous posez.

**Lundi 25 Février / 20h00 /Espace Emeraude**

Conférence gratuite sur inscription :

<http://www.auray-quiberon.fr>

**Organisation AQTA**

### **Broyage de végétaux**

Voici les dates pour 2019 :

23 mars / 05 octobre / 30 novembre

Inscriptions obligatoires à la Mairie



**Suivez l'actualité des évènements à Local-Mendon en vous abonnant sur le site de la commune à la newsletter mensuelle**